

Comité syndical du 18 mars 2026

[DL 2026_03/03](#)**CRÉATION D'UN NOUVEL OUTIL DÉPARTEMENTAL DE TRAITEMENT DES DÉCHETS RÉSIDUELS EN LOT-ET-GARONNE**

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **jeudi 12 mars 2026**, s'est réuni, Maison de l'Économie Circulaire, le **mercredi 18 mars 2026 à 10h**, sous la présidence de M. Ludovic BIASOTTO.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL 47 : Ludovic BIASOTTO, Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Daniel BORDENEUVE, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER, Michel BRUYERE (5) ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5) ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Auguste FLORIO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Ghislain GOZZERINO (1) ;

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : Mmes ARMELLINI, DUCOS, FOUNAUD-VEYSSET, PRELLON, MM. BARJOU, BIASOTTO, BORDENEUVE, BRUYERE, DERC, FLORIO, GOZZERINO, KLEIBER, LAVILLE, LORENZELLI, PIN, ROSIER, ROSO, SOUBIRON, VERDELET (19)

Représentés : M. BILIRIT par M. VERDELET, Mme BONNEAU par M. BORDENEUVE, M. BOUSQUIER par Mme DUCOS, M. DE COLOMBEL par M. SOUBIRON, Mme LAURENT par Mme FOUNAUD-VEYSSET, M. GIRARDI par M. LORENZELLI, M. PONTTHOREAU par Mme ARMELLINI, Mme TONIN par M. BIASOTTO (8)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre BARJOU

Nombre de délégués présents : 19

Représentés : 8

TOTAL : 27

Etaient également présentes : Mmes Stéphanie GONZALO, Muriel BORY et Marie-Claude ARQUEY

[DL 2026_03/03](#)**CRÉATION D'UN NOUVEL OUTIL DÉPARTEMENTAL DE TRAITEMENT DES DÉCHETS RÉSIDUELS EN LOT-ET-GARONNE**

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon ;

Considérant la fin de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Monflanquin programmée en 2034 ;

Considérant l'attribution du marché PI2024-01 « Etude d'opportunité pour la définition d'un outil départemental de traitement des déchets résiduels en Lot-et-Garonne » au Bureau d'Etudes ELCIMAI Environnement en juin 2024 ;

Considérant la volonté du Syndicat ValOrizon de travailler en concertation avec l'ensemble du département, un COFIL a été créé en novembre 2024 regroupant les élus et directeurs de l'Agglomération d'Agen, de Val de Garonne Agglomération, de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois et du SMICTOM Lot-Garonne-Baïse ;

Considérant les différents échanges qui ont eu lieu sur l'avancement du dossier du nouvel outil départemental de traitement des déchets (UVE) en comités syndicaux lors des questions diverses ;

Considérant la proposition du Syndicat ValOrizon lors du comité du 12 novembre 2025 de s'orienter sur la mise en place de deux UVE ;

Considérant que la rencontre entre les Présidents du Syndicat ValOrizon et de l'Agglomération d'Agen n'a pas fait progresser le dossier ;

Considérant que le Président du Syndicat ValOrizon a indiqué lors du comité syndical du 21 janvier 2026 que le projet global serait présenté en comité syndical du 18 mars pour une prise de position des collectivités ;

Le Président, M. BIASOTTO, explique et rappelle l'importance de prendre une décision concernant le futur outil de traitement afin d'avoir une solution lors de la fermeture du site de Monflanquin qui aura lieu en février 2034.

En effet, en 2034 le site actuel de Monflanquin sera au maximum de sa capacité technique et réglementaire : il est donc nécessaire pour le territoire et pour les Lot-et-Garonnais de mettre en place une solution de traitement qui sera portée par le service public.

La création d'un nouvel outil de traitement est soumise à plusieurs contraintes : techniques, financières, environnementales et d'acceptabilité des riverains.

Le Président, M. BIASOTTO précise de nouveau que de nombreuses années sont nécessaires à la réalisation d'un tel équipement : il reste actuellement un peu moins de huit ans.

C'est dans ce contexte qu'une position définitive doit être prise afin de pouvoir démarrer les études rapidement pour être opérationnel dès 2034.

Après plusieurs présentations, il est proposé d'acter le scénario suivant :

- La modernisation de l'UIOM d'Agen en conservant sa capacité de 30kt/an ;
- La construction d'une UVE de 50kt/an sur Villeneuve sur Lot.

Extrait de l'étude d'opportunité :

La modélisation économique du scénario 3 donne les résultats suivants :

	CA d'Agen	V-s-L	Total
Coûts d'investissement	50,5 M€	70,2 M€	120,7 M€
Coûts d'exploitation	3,5 M€/an	5,2 M€/an	8,7 M€/an
Recettes	1,7 M€/an	2,5 M€/an	4,2 M€/an
Coût traitement	187 €/t	158 €/t	167 €/t
Coût de transport mutualisé	0 €/t	12 €/t	7 €/t
Coût traitement + transport	187 €/t	169 €/t	174 €/t

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ,

- Article 1 : **ACTE** le scénario présenté de la modernisation de l'UION d'Agen avec une capacité de 30kt, et la construction d'une UVE de 50kt sur Villeneuve sur Lot ;
- Article 2 : **AUTORISE** le Président à signer et effectuer toutes les démarches nécessaires à ces travaux.

Résultats des votes

Suffrages exprimés : 27

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 6

Publication sur le site internet le 25 mars 2026

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président,

Ludovic BIASOTTO